

Sebourg, le 7 juillet 2023

Le Maire de la Commune de SEBOURG,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route,

Considérant qu'il appartient de prendre les mesures pour sécuriser et faciliter le bon déroulement des festivités du 14 juillet, qui se dérouleront en partie sur le parking de la place de la Mairie,

**ARRETE :**

**Article 1** : Le stationnement des véhicules sera interdit du lundi 10 juillet au lundi 17 juillet 2023 inclus, sur le parking de la place de la Mairie.

**Article 2** : Les dispositions édictées au présent arrêté entreront en vigueur dès la pose de la signalisation.

**Article 3** : Les infractions au présent arrêté seront constatées par des procès verbaux qui seront transmis aux tribunaux compétents.

**Article 4** : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade Territoriale de Gendarmerie de Valenciennes ;
- Monsieur le Commandant du Centre Principal de Secours et de Lutte contre l'Incendie de Valenciennes.

Publié sur le site Internet  
le 07.07.2023



L'Adjoint délégué,  
Didier LENNE